

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 8 avril 2014 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Absence : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

**1- Ouverture de la séance**

À 20h05, le maire fait lecture de la prière et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

**2- Adoption de l'ordre du jour**

2014-04-71

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
  - 4.1 Comptes à payer
  - 4.2 Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Congrès 2014 de la FQM : inscriptions
- 7- Attribution des tâches aux membres du Conseil municipal: modification
- 8- Dépôt des attestations de formation des nouveaux élus au cours sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- 9- Vente pour taxes impayées : 1<sup>er</sup> avis de rappel
- 10- Fédération québécoise des municipalités : demande d'appui pour la signature d'un nouveau partenariat fiscal et financier avec le Gouvernement du Québec
- 11- Réclamation pour dommages à un véhicule au 518, rang des Irlandais
- 12- Système de chauffage et de climatisation du bureau municipal : remplacement d'un moteur
- 13- Enregistrement des séances publiques du Conseil municipal : achat d'équipement
- 14- CAUCA : contrat pour le service 9-1-1
- 15- Visites de prévention au 415, rue Principale : autorisation pour l'envoi d'avis d'infraction
- 16- Courbe près du 654, rang des Écossais (Route 233) : demande au MTQ afin de réduire la vitesse à l'approche de la courbe
- 17- Marquage de chaussée 2014 : contrat
- 18- Balayage de la chaussée du 9<sup>e</sup> Rang (village) : contrat
- 19- Vidéotron : demande de consentement municipal pour l'installation de câble aérien et souterrain

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

- 20- Place Sortie 48 inc. : dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour les enseignes commerciales
- 21- Aménagement du bureau de la coordonnatrice des loisirs : achat d'un ordinateur et d'un téléphone IP
- 22- Chalet des Loisirs : installation d'une échelle sur la toiture pour les travaux d'entretien
- 23- Comité de la Fête nationale : états financiers 2013 et remboursement du déficit
- 24- Fête nationale 2014 : prise en charge de l'organisation
- 25- Bibliothèque : contribution au nouvel aménagement
- 26- Conditions de prêt à titre gratuit du Centre municipal pour un organisme
- 27- Cercle de Fermières de Sainte-Brigide : demande pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal
- 28- Centre de femmes du Haut-Richelieu : demande pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal
- 29- Relais pour la vie 2014 : demande de commandite
- 30- La Petite Aventure Desjardins 2014 : demandes diverses
- 31- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités
- 32- Varia
- 33- Période de questions
- 34- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, en y retirant les points suivants :

- 7- Attribution des tâches aux membres du Conseil municipal : modification
- 11- Réclamation pour dommages à un véhicule au 518, rang des Irlandais

Le « Varia » demeure ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3- Approbation des procès-verbaux**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2014**

**2014-04-72**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 mars 2014, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014**

**2014-04-73**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014, tel que rédigé.

Dissidente : Madame la conseillère Carole Laroche.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**4- Affaires financières**

**4.1 Comptes à payer**

2014-04-74

Une liste des comptes à payer au 8 avril 2014 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 110 963,77 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**4.2 Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité.

**5- Correspondance**

2014-04-75

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 8 avril 2014. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

**Partenariat fiscal et financier : demande d'appui**

Considérant la résolution numéro 13496-14 de la MRC du Haut-Richelieu appuyant les démarches de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de la Municipalité de Saint-Polycarpe afin que le Gouvernement du Québec prévoie des mesures transitoires dans le but d'annuler l'impact fiscal du nouveau traitement comptable de la TVQ pour les municipalités locales;

2014-04-76

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'appuyer les démarches de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de la Municipalité de Saint-Polycarpe afin que le Gouvernement du Québec prévoie des mesures transitoires dans le but d'annuler l'impact fiscal du nouveau traitement comptable de la TVQ pour les municipalités locales;
- de transmettre la présente résolution à la MRC du Haut-Richelieu, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à la Municipalité de Saint-Polycarpe ainsi qu'au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Centres d'examen pour les pompiers : demande d'appui**

La résolution numéro 13497-14 de la MRC du Haut-Richelieu appuyant les démarches de la MRC de Pontiac afin que le Ministère de la Sécurité publique du Québec finance la mise en place de bâtiments selon les nouvelles normes de l'École nationale des pompiers, et ce, sur le territoire de chacune des MRC du Québec est déposée.

Les membres du Conseil municipal demandent que cette résolution soit transmise à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville afin d'obtenir l'avis de la Régie avant de se prononcer sur le sujet.

Ce dossier est donc reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

**6- Congrès 2014 de la FQM : inscriptions**

2014-04-77

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'autoriser les inscriptions de Monsieur le maire Mario van Rossum et d'un conseiller municipal au congrès 2014 de la FQM qui aura lieu à Québec les 25, 26 et 27 septembre 2014;
- d'autoriser le paiement d'un acompte de 513,98 \$ pour l'hébergement à l'Hôtel Delta Québec;
- d'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacement, de repas et de stationnement de Monsieur van Rossum et du conseiller municipal relativement à ce congrès.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**7- Attribution des tâches aux membres du Conseil municipal :  
modification**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour (réf. résolution No 2014-04-71).

**8- Dépôt des attestations de formation des nouveaux élus au cours sur  
l'éthique et la déontologie en matière municipale**

Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les attestations de formation des nouveaux élus ayant participé au cours sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, soit :

- Monsieur le maire Mario van Rossum;
- Monsieur le conseiller Daniel Bonneau;
- Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann; et
- Madame la conseillère Carole Laroche.

**9- Vente pour taxes impayées : 1<sup>er</sup> avis de rappel**

2014-04-78

Considérant qu'une liste des arrérages de taxes impayées au 31 décembre 2013 est remise aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de transmettre un 1<sup>er</sup> avis de rappel aux propriétaires ayant un solde à payer supérieur à 50 \$ au 31 décembre 2013, en leur indiquant que tout compte antérieur à l'année 2014 sera assujéti à la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10- Fédération québécoise des municipalités : demande d'appui pour la  
signature d'un nouveau partenariat fiscal et financier avec le  
Gouvernement du Québec**

2014-04-79

Considérant que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le Gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

Considérant que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

Considérant qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

Considérant qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

Considérant que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

Considérant que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

Considérant le fait que le rejet de cette proposition par les autres intervenants municipaux fut une erreur;

Considérant que le Conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- de demander au Gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;
- de transmettre la présente résolution à Monsieur Philippe Couillard, chef du Parti libéral du Québec et Premier Ministre du Québec, au Ministre des Finances, au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au Chef de l'opposition officielle par intérim, à Monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, à Monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et à Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11- Réclamation pour dommages à un véhicule au 518, rang des Irlandais**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour (réf. résolution No 2014-04-71).

**12- Système de chauffage et de climatisation du bureau municipal : remplacement d'un moteur**

2014-04-80

Considérant que suite à l'inspection trimestrielle du système de chauffage et de climatisation du bureau municipal, il a été constaté qu'un moteur devait être remplacé;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

Considérant la soumission de Leprohon inc. datée du 1<sup>er</sup> avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le remplacement d'un moteur du système de chauffage et de climatisation du bureau municipal, selon les termes de la soumission datée du 1<sup>er</sup> avril 2014 de la compagnie Leprohon inc., le tout pour un prix budgétaire de 760,65\$ plus toutes les taxes applicables;
- d'autoriser une dépense maximale de 1 000,00 \$ advenant le cas où des travaux supplémentaires seraient nécessaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13- Enregistrement des séances publiques du Conseil municipal : achat d'équipement**

Les membres du Conseil municipal désirent obtenir des soumissions supplémentaires avant de prendre une décision concernant l'achat d'équipement pour l'enregistrement des séances publiques du Conseil municipal.

Ce dossier est donc reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

**14- CAUCA : contrat pour le service 9-1-1**

2014-04-81

Considérant que depuis le 9 décembre 2009, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est desservie par la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour le traitement des appels 9-1-1 et la répartition des appels incendie;

Considérant que lors du transfert des activités de Gestion C. Laplante inc. (Centre 9-1-1 Bromont inc.) vers CAUCA, il avait été entendu que les contrats existants seraient respectés jusqu'au renouvellement;

Considérant que de nouveaux contrats doivent maintenant être signés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- d'approuver le contrat pour le traitement des appels 9-1-1 ainsi que la convention pour la répartition des appels incendie, tels que présentés par CAUCA, et ce, pour une durée de cinq ans;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat 9-1-1 ainsi que la convention incendie pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

**15- Visites de prévention au 415, rue Principale : autorisation pour l'envoi d'avis d'infraction**

2014-04-82

Considérant que le technicien en prévention incendie (TPI) de la Régie intermunicipale d'incendie a effectué une première visite de l'immeuble à logements situé au 415, rue Principale en 2012 et une deuxième visite en 2013 et que, suite à chacune de ces visites, une lettre a été transmise au propriétaire lui indiquant les anomalies constatées et les correctifs à apporter;

Considérant que le 12 mars 2014, lors d'une troisième visite, le TPI a constaté que cet immeuble comportait toujours des anomalies qui n'avaient pas été corrigées;

Considérant que cet immeuble s'avère non conforme aux exigences du Règlement numéro 425 de la MRC du Haut-Richelieu concernant la prévention incendie, lequel est présentement en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que le Conseil municipal a l'intention d'imposer les amendes prévues au Règlement numéro 425 advenant le cas où le propriétaire n'apporterait pas les correctifs exigés dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser la Régie intermunicipale d'incendie à transmettre les avis d'infraction nécessaires au propriétaire du 415, rue Principale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16- Courbe près du 654, rang des Écossais (Route 233) : demande au MTQ afin de réduire la vitesse à l'approche de la courbe**

2014-04-83

Considérant que la Municipalité a demandé au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'installer une glissière de sécurité ou des panneaux « chevrons d'alignement » afin de rendre la courbe près du 654, rang des Écossais plus sécuritaire (réf. résolution No 2013-04-88);

Considérant que, suite à cette demande, le MTQ a choisi d'installer des panneaux « chevrons d'alignement »;

Considérant que plusieurs sorties de route sont survenues durant la saison hivernale dans cette courbe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de demander au Ministère des Transports du Québec de réduire à 55 km/h la limite de vitesse à l'approche de la courbe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17- Marquage de chaussée 2014 : contrat**

2014-04-84

Considérant que lecture est faite des soumissions reçues pour le marquage de chaussée 2014, à savoir :



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

	<u>Projets 1, 2 et 3</u>	<u>Projets 1 et 2</u>
Lignes Maska inc.	28 255,72 \$	11 817,42 \$
Marquage Multi Lignes inc.	32 133,44 \$	13 524,05 \$
Lignes Rive Sud inc.	34 010,88 \$	15 401,48 \$
A-1 Lignes jaunes inc.	35 952,45 \$	15 275,35 \$
Lignes de stationnement Rivard	36 789,02 \$	16 215,30 \$
Marquage Signalisation Rive-Sud inc.	40 103,53 \$	20 563,67 \$

Considérant que les soumissions contiennent des prix pour les projets suivants :

- projet 1 : marquage des lignes de centre;
- projet 2 : marquage d'une intersection et d'une traverse d'écoliers;
- projet 3 : marquage des lignes de rive;

Considérant que le marquage des lignes de rive (projet 3) s'avère plus dispendieux que prévu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- d'octroyer le contrat de marquage de chaussée 2014 (projets 1 et 2 seulement) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), le tout pour un montant de 11 817,42 \$ incluant toutes les taxes applicables;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18- Balayage de la chaussée du 9<sup>e</sup> Rang (village) : contrat**

2014-04-85

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de balayage de la chaussée du 9<sup>e</sup> Rang (village) à Balayages Rive-sud inc., selon les termes de l'offre de service datée du 26 mars 2014, soit un tarif horaire de 90 \$ plus taxes pour un minimum de quatre heures de travail plus une heure de transport.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19- Vidéotron : demande de consentement municipal pour l'installation de câble aérien et souterrain**

2014-04-86

Considérant la demande de consentement municipal datée du 19 mars 2014 de BRST inc., mandataire de Vidéotron Ltée, pour l'installation de câble aérien et souterrain dans le rang Double (entre le 582 et le 890), la montée des Écossais et le rang des Écossais (du 713 au 842), et ce, sur des structures existantes;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est d'accord avec ce projet pour la portion qui se trouve sur son territoire, soit la montée des Écossais (de la Route 104 au rang du Vide);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'autoriser Vidéotron Ltée à procéder à l'installation de câble aérien et souterrain dans la montée des Écossais (de la Route 104 au rang du Vide), et ce, sur des structures existantes, le tout selon le plan de localisation No 1751749-0020-D-01A joint à la demande d'autorisation;
- d'informer Vitéotron Ltée qu'en ce qui concerne le reste du tronçon de la montée des Écossais, le rang Double et le rang des Écossais, la demande de consentement doit être adressée à la Ville de Farnham et au Ministère des Transports du Québec (MTQ);
- d'autoriser Monsieur Marc Drouin, officier désigné, à signer la demande de consentement municipal pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour ce qui concerne la montée des Écossais (de la Route 104 au rang du Vide).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20- Place Sortie 48 inc. : dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour les enseignes commerciales**

2014-04-87

Considérant que le promoteur du développement, soit Place Sortie 48 inc., désire se prévaloir des dispositions prévues au *Règlement numéro 2014-420 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour l'implantation d'enseignes commerciales le long de l'Autoroute 10* pour son projet commercial;

Considérant qu'il a déposé un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour l'ensemble des enseignes commerciales sur le lot 4 931 684;

Considérant que le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) répond adéquatement aux critères et aux objectifs que la Municipalité s'est fixés par sa réglementation sur les plans d'aménagement d'ensemble le long de l'Autoroute 10 (règlement numéro 2014-420);

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution No 2014-97);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'accepter le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) déposé par Place Sortie 48 inc. en ce qui a trait aux enseignes commerciales sur le lot 4 931 684.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

**21- Aménagement du bureau de la coordonnatrice des loisirs : achat d'un ordinateur et d'un téléphone IP**

2014-04-88

Considérant que Madame Alissa Gosselin-Audet a été embauchée à titre de coordonnatrice des loisirs pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville (réf. résolution No 2014-03-68);

Considérant qu'un ordinateur et un téléphone IP doivent être achetés pour compléter l'aménagement du bureau de Madame Gosselin-Audet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroché

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat des équipements suivants :

- un ordinateur portable de la compagnie Logimax Service Informatique au coût de 1 032,90 \$ plus toutes les taxes applicables ainsi que les frais pour l'installation sur place;
- un téléphone IP de la MRC du Haut-Richelieu au coût approximatif de 400 \$ plus toutes les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22- Chalet des Loisirs : installation d'une échelle sur la toiture pour les travaux d'entretien**

2014-04-89

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation d'une échelle sur la toiture du chalet des Loisirs afin de pouvoir réaliser les travaux d'entretien de façon plus sécuritaire, le tout pour un montant maximum de 521 \$ plus toutes les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23- Comité de la Fête nationale : états financiers 2013 et remboursement du déficit**

2014-04-90

Considérant que, selon les états financiers déposés, le Comité de la Fête nationale de Sainte-Brigide-d'Iberville a terminé l'année 2013 avec un déficit de 11 525 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de rembourser au Comité de la Fête nationale de Sainte-Brigide-d'Iberville le déficit de l'année 2013, soit un montant de 11 525 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

2014-04-91

**24- Fête nationale 2014 : prise en charge de l'organisation**

Considérant le programme d'activités ainsi que les prévisions budgétaires préparés par Madame Alissa Gosselin-Audet, coordonnatrice des loisirs de la Municipalité, pour l'organisation de la Fête nationale 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- de nommer Messieurs Stéphane Surprenant et Yannick Robert à titre de bénévoles pour l'organisation de la Fête nationale 2014, et ce, en collaboration avec la coordonnatrice des loisirs de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'approuver les prévisions budgétaires au montant de 22 600 \$;
- de souscrire à une assurance adéquate pour le temps des activités de la Fête nationale 2014 qui se dérouleront au Centre municipal, au chalet des Loisirs et sur les terrains municipaux;
- de louer un conteneur;
- d'allouer un budget de 4 000 \$ pour l'organisation de la Fête nationale 2014;
- d'assumer le déficit de la Fête nationale 2014, s'il y a lieu.

Dissident : Monsieur le conseiller André Côté.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

2014-04-92

**25- Bibliothèque : contribution au nouvel aménagement**

Considérant que le Club Or et Argent de Ste-Brigide a cessé ses activités et a remis à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville un montant de 3 236,30 \$ devant servir spécifiquement à la bibliothèque;

Considérant que le Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Sourire s'est engagé à fournir un montant de 5 000 \$ pour la réalisation du nouvel aménagement de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à la bibliothèque pour la réalisation du nouvel aménagement;
- de verser cette subvention sur présentation de factures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2014-04-93

**26- Conditions de prêt à titre gratuit du Centre municipal pour un organisme**

Considérant que la Municipalité désire réévaluer les critères de prêt du Centre municipal à titre gratuit aux organismes de la Municipalité;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'établir les critères suivants afin qu'un organisme local puisse bénéficier du prêt du Centre municipal à titre gratuit :

- l'organisme doit posséder une charte et tenir une assemblée générale annuelle;
- le Conseil d'administration doit être formé d'au moins trois personnes dont la majorité réside sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**27- Cercle de Fermières de Sainte-Brigide : demande pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal**

2014-04-94

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation de serrures sur des portes d'armoires au Centre municipal, et ce, pour le Cercle de Fermières de Sainte-Brigide.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**28- Centre de femmes du Haut-Richelieu : demande pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal**

2014-04-95

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation de serrures sur des portes d'armoires au Centre municipal, et ce, pour le Centre de femmes du Haut-Richelieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**29- Relais pour la vie 2014 : demande de commandite**

2014-04-96

Considérant la lettre reçue de Madame France Tétreault qui participera à la marche du Relais pour la vie le 23 mai 2014 à Farnham;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un chèque de 50 \$ à la Société canadienne du cancer, à titre de don pour le Relais pour la vie 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

2014-04-97

**30- La Petite Aventure Desjardins 2014 : demandes diverses**

Considérant la demande formulée par l'organisme Vélo Québec Événements pour l'utilisation du domaine public dans le cadre du passage à Sainte-Brigide-d'Iberville de la randonnée cycliste La Petite Aventure Desjardins du 28 au 30 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'organisme Vélo Québec Événements à utiliser le réseau routier de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville le 29 juin 2014 pour la tenue de la randonnée cycliste La Petite Aventure Desjardins, selon le parcours et l'horaire soumis par l'organisme et conditionnellement à ce qu'il assure l'accès aux voies publiques pour les véhicules d'urgence en tout temps pendant cette activité;
- d'autoriser cet organisme à utiliser gratuitement le mobilier urbain (poteaux, lampadaires, clôtures) pour y accrocher ses panneaux de signalisation le long du parcours, le tout devant être retiré immédiatement après le passage des derniers cyclistes en fin de journée le 29 juin;
- de permettre l'accès aux installations sanitaires du chalet des Loisirs lors du déroulement de cette activité.

Dissident : Monsieur le conseiller André Côté.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**31- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités**

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, présente au Conseil municipal un rapport verbal concernant ses activités pour le mois de mars 2014.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

**32- Varia**

**32.1 Mise à jour de la liste des entreprises et des services de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville**

2014-04-98

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU :

- de former un comité pour mettre à jour la liste des entreprises et des services de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et de publier cette liste sur le site Internet de la Municipalité;
- de publier une annonce dans le bulletin municipal *La Flûte* et dans le journal *L'Avenir et des Rivières* afin d'inviter les entreprises et les services de la Municipalité et de la région qui désirent être invités à

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 8 avril 2014**

soumissionner pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville à transmettre leurs coordonnées au bureau municipal;

- de nommer Madame la conseillère Carole Laroche responsable du suivi de ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**33- Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

**34- Levée de la séance**

2014-04-99

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h25.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire